



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux Novembre,

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Martial-sur-Isop dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre BACHELLERIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 17.11.2023

Secrétaire de séance : M. Jean Pierre VILLESANGE

Présents : M. Pierre BACHELLERIE, M. Denis LAGRANGE, M. Jean-Pierre VILLESANGE, M. Christian MALE, M. Michel THARAUD, M. Jean-Marie VAN DEN BROECK, Mme Chantal BOULLE, M. Jean LUTIER.

Excusés : Mme Yveline KASIKCI, Mme Pascale SETTERS, M. Christophe JULIEN.

Ouverture de la séance à 20 heures et 30 minutes.

Le procès-verbal du 27 Septembre 2023 a été arrêté à l'unanimité.

Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR :

DEMANDE DE DETR (Travaux vitraux et installation d'un paratonnerre)

Le Maire présente au conseil municipal des devis de travaux à réaliser pour la restauration des vitraux de l'église et la mise en sécurité de l'édifice par l'installation d'un paratonnerre sur le clocher de l'édifice. Le montant total de la dépense est évalué à 27 000 € H.T. Après discussion, l'assemblée accepte cette opération et décide de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR 2024

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite à une demande du Trésorier, M. Le Maire informe le Conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget assainissement exercice 2023 sont insuffisants car les chapitres globalisés d'ordre ne sont pas équilibrés, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants afin de comptabiliser les opérations :

ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement		
1391/040		+ 100.00
2315	- 100.00	
TOTAL	- 100.00	+ 100.00

AUGMENTATION DE LA COTISATION COS

Une augmentation de 5€ va être appliquée par rapport à la cotisation 2023 qui était de 140€, à partir du 1^{er} Janvier 2024, la cotisation sera de 145€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les montants des cotisations dues au COS.

AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION A LA COMPETENCE INFORMATIQUE DE L'ATEC 87

Monsieur le M. Maire donne lecture à l'assemblée de l'avenant à la convention d'adhésion à l'Agence Technique Départementale qui a pour objet de déterminer la nature des missions confiées par l'adhérent à l'agence, ainsi que ses modalités d'intervention et conditions de réalisation en matière d'informatique. Les logiciels métiers sont désormais fournis par un prestataire privé JVS, choisi dans le cadre d'un marché public par l'ATEC.

La commune a décidé de continuer à travailler avec l'ATEC en signant un avenant à la présente convention déterminant les nouvelles missions d'assistance ainsi que le nouveau montant des cotisations comprenant le conseil et la mise à disposition des logiciels.

A titre indicatif, la cotisation 2023 :

- assistance et conseil 250,90 €
- mise à disposition des logiciels 1 104,00€
- total domaine informatique : 1 354,90€

Les membres du conseil municipal présents autorisent M. le Maire à signer la convention.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIDEPA (désignation de deux délégués suppléants)

Mr Christian Male et Mr Denis Lagrange sont nommés suppléants des titulaires.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

A partir du 18 Janvier 2024, le recensement de la population aura lieu sur la commune. Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de la population en 2024, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE À l'unanimité, la création d'un poste d'agent recenseur à temps non complet, afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du au 05.01.2024 au 18.02.2024.

L'agent recenseur percevra la somme de 880 € brut. Une prestation auprès de la Poste peut être envisagée si le recrutement est infructueux.

DIVERS

colis de Noël :

les achats sont effectués dans le même esprit que les autres années, le budget est équivalent à 2022.

bulletin municipal

il est finalisé et vient d'être envoyé chez l'imprimeur.

vœux du Maire

cette année, ils auront lieu le samedi 13 janvier 2024 à 11heures, à la salle polyvalente.

recrutement d'un agent municipal

2 personnes ont eu un entretien à Mr Pierre Bachellerie et Mr Denis Lagrange

2 autres personnes auront l'entretien vendredi matin (24.11.23)

réunion publique

elle aura lieu le vendredi 8 décembre à la salle polyvalente à 18h pour l'adressage des maisons d'habitation, des entreprises, des artisans etc...

mur d'enceinte du cimetière

un devis a été demandé à l'entreprise Branthome pour la restauration partielle de ce mur

La séance est levée à 21h30

Le Secrétaire de séance,



Jean-Pierre VILLESANGE

Le Maire,



Pierre BACHELLERIE